

## *Déclaration du SE-Unsa de l'Oise à la CAPD du 15 mars 2019.*

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

### **La « Confiance » donne son nom à la loi portée par le ministre Jean Michel Blanquer.**

Le Se-Unsa ne cesse de rappeler que la confiance ne se décrète pas, **elle se construit** patiemment et à long terme, elle a besoin de signaux forts, des gages ... Et nous en manquons cruellement ! Glisser des modifications importantes au code de l'éducation par des amendements de parlementaires dans une loi, sans en avoir auparavant débattu avec les représentants des personnels, n'est pas un gage de confiance ! Cela génère une peur légitime, des interprétations des textes, une surenchère d'instabilité... C'est ce à quoi nous assistons avec la création des « *Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux* ». Sont-ils appelés à être généralisés ? Mettent-ils en péril la fonction de directeur ? Ou ne seront-ils que quelques-uns sur le territoire ?

Le Se-Unsa n'est pas forcément hostile, par principe, à toute forme de changement, mais nous rappelons ici que tout changement doit s'accompagner, se penser, s'anticiper, et s'il veut être porteur de progrès, associer les personnels et leurs représentants. Il en est de même avec le mouvement départemental, dont la modification à marche forcée, suscite à nouveau de la défiance. Du point de vue des personnels, la confiance est entamée depuis bien longtemps...

Ceux-ci ont rapidement compris que les orientations menées au pas de charge, depuis le printemps 2017, sont largement idéologiques. Elles ignorent le plus souvent l'expertise et l'engagement des professionnels et, pour une très grande partie d'entre-elles, ne répondent pas aux besoins de la Nation voire les desservent :

- Modifications incessantes et formatage des programmes de l'école comme du lycée,
- **Évaluations standardisées** des élèves en CP, CE1, 6<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup>,
- Suppressions d'emplois, heures supplémentaires imposées,
- Reprise en main de la formation initiale universitaire,
- Approche technocratique de l'organisation scolaire avec la création verticale d'établissements publics des savoirs fondamentaux,
- Restriction des vœux de mutations dans le premier degré et suppression du contrôle des représentants des personnels sur les opérations de mobilité et de promotion, recours accru au contrat, ...
- Cadeau à l'enseignement privé par le financement de ses écoles maternelles,...

La liste s'allonge chaque jour un peu plus au gré d'annonces médiatiques impromptues.

L'exaspération est grande. C'est pourquoi le SE-UNSA appelle à une forte mobilisation de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale le samedi 30 mars prochain. **Il est impératif que cesse rapidement cette politique du « chamboule-tout » dans notre ministère comme dans la fonction publique en général.** L'UNSA Education exige une politique éducative qui s'inscrive dans le long terme et se construise avec les personnels en reconnaissant leur engagement pour le Service public laïque d'éducation.

Le gouvernement pratique le monologue social et ne tient pas compte des propositions constructives de l'UNSA et ses agents. Force est de constater que le dialogue social ressemble au

parcours du combattant ! Aussi, sur tous les dossiers, carte scolaire, règles du mouvement et plus généralement la fonction publique nous vous demandons de prendre le temps nécessaire pour un véritable dialogue social afin de permettre ainsi des avancées pour des projets utiles et non régressifs. Ainsi les droits des agents, qui nous ont renouvelés récemment leur confiance, seraient renforcés et non affaiblis.

**Les résultats des permutations 2019 ont eu lieu le lundi 4 mars.**

QUE DIRE ??? Quelle **déception** ... et ce, pour de nombreux collègues !!!

Heureusement que le ministère nous avait dit que la gestion des ressources humaines était une question très importante, à privilégier.... Alors que faut-il y comprendre lorsqu'on voit les résultats des permutations pour cette année ?

Sur **130** demandes d'entrée dans notre département (dont 91 demandes en vœu 1) seulement **32 entrants** et sur **364** demandes de sortie seulement **42 sortants (soit 11.30% de taux de satisfaction)** ...dont 4 seulement pour la Somme !!!

**Faut-il rappeler que la mobilité est un droit pour les fonctionnaires que nous sommes ?**

Cela fait plus de dix ans maintenant que les possibilités de mutation se sont considérablement dégradées au niveau national du fait d'une gestion très serrée des ressources humaines.

Le SE-Unsa revendique le droit à la mutation pour tous, et partout sur le territoire et plus particulièrement :

- **Une mutation facilitée pour les collègues qui ne relèvent pas des priorités légales ;**
- La prise en compte d'ascendants à charge ;
- La prise en compte de la durée de séparation **sans restriction.**

Le Se-Unsa demande également que **l'application de prise de rendez-vous auprès du médecin de prévention** soit opérationnelle très rapidement ... espérons aussi qu'elle soit performante car au regard des sujets abordés précédemment, les collègues de l'Oise vont très certainement avoir bien besoin d'un accompagnement...

**A l'ordre du jour de cette CAPD, nous avons un point sur le mouvement intra-départemental :**

Celui-ci est de moins en moins « *départemental* »... Le ministère reprend la main sur ce qui relevait auparavant de concertations locales... Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ces changements, imposés au forceps, ne vont **pas** dans le bon sens !

La suppression de la deuxième phase informatisée du mouvement et l'introduction du vœu « large » sont pour nos collègues deux sujets d'inquiétude.

Quand leurs vœux précis et géographiques n'auront pas été satisfaits, nos collègues en mobilité obligatoire auront leur sort tranché par un algorithme !

Cela répond à une logique purement gestionnaire, notamment dans la hiérarchie des fonctions dans les « MUG » sur laquelle les enseignants n'auront pas la main.

Difficile à comprendre de la part d'un ministre qui affirmait il y a quelques mois: « *Pour le mouvement des enseignants, il ne faut pas s'en remettre uniquement à la « machine » ...* »

A très court terme, cette logique pourrait satisfaire l'administration. Mais très rapidement, les conséquences de ces affectations aléatoires et subies pourraient se traduire concrètement par :

- Des situations inextricables qui mettent les collègues en difficulté ;
- De la souffrance au travail ;
- Une multiplication des arrêts maladie ;
- Une baisse de la qualité du service public d'éducation.

Nos collègues ne sont pas des pions interchangeables ; pourtant, le signal envoyé est que répondre, dans la mesure du possible, à leurs souhaits et à leurs aspirations n'est plus une priorité.

Avoir le sentiment d'être traité comme un numéro n'est pas un gage d'épanouissement au travail...

Nous souhaitons exprimer **notre exaspération** face à des applications informatiques mal conçues et qui manquent singulièrement de souplesse. Impossible de prendre en compte les spécificités locales.

**En effet, c'est l'algorithme qui dicte sa loi !**

**Comment avoir « confiance » quand l'institution change les règles en cours de route ? Une circulaire a été discutée, négociée et votée en janvier ! Le SE-UNSA de l'Oise demande l'application de cette circulaire pour le mouvement 2019.**

Merci de votre attention.

---

*SECTION SE-Unsa de l'OISE*

*RUE J.B. BAILLIÈRE - BP 20531 - 60005 BEAUVAIS CEDEX*

*Tél. 03 44 48 31 29 - Fax. 03 44 48 99 24*

---